



**REVENU MUNICIPAL ETUDIANT  
DU C.C.A.S DE LA VILLE DE SAINT-CHAMAS**

15 juin 2017

Le R.M.E est destiné à aider financièrement les étudiants entrant dans un cycle post-bac.

## **Critères d'attribution**

L'Etudiant candidat au bénéfice du R.M.E. doit répondre aux conditions suivantes :

- ✓ être en possession du baccalauréat général, professionnel ou technologique
- ✓ commencer un cycle d'études post-bac
- ✓ avoir moins de 26 ans au 1<sup>er</sup> octobre de l'année
- ✓ résider à Saint-Chamas

## **Durée de l'action**

L'aide est accordée pour une durée d'un an, renouvelable deux fois. Les trois années devront être consécutives à l'obtention du baccalauréat.

Le dossier devra être déposé avant le 31 Octobre de chaque année auprès du C.C.A.S.  
Dans le cas où l'étudiant oublie de déposer sa demande une année, il en perd le bénéfice. Une nouvelle demande pourra être déposée pour la ou les années suivantes.

## **Calcul du montant du R.M.E**

Cette aide est versée en une seule fois et son montant est soumis au plafond de ressources.

Le R.M.E est calculé en fonction du montant du quotient familial :

**Quotient Familial** = Revenu fiscal de référence / nombre de parts fiscales

Lors de l'étude des dossiers, la commission pourra statuer sur d'éventuelles situations particulières.

***Le résultat de cette aide nominative sera affiché publiquement après validation du Conseil d'Administration du C.C.A.S.***

## **Montant du R.M.E**

QUOTIENT FAMILIAL	MONTANT du R.M.E
0 à 5000	500 €
5001 à 9000	375 €
9001 à 13000	275 €
13001 à 20000	200 €
De 20001 à 25000	150 €
≥ à 25001	0 €